

# AVIS PUBLIC

## CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

### PREMIER PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 113-2012-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 113-2012 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H1-26

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** que le conseil municipal de Saint-Polycarpe a adopté le premier projet de règlement mentionné ci-dessus lors de la séance ordinaire du 8 février, tenue par vidéoconférence.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et aux dispositions des arrêtés ministériels, pris en vertu de la *Loi sur la santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), le projet de règlement est soumis à une procédure de consultation écrite **de minimum quinze (15) jours** à partir de la publication du présent avis. Cette consultation écrite se termina le **28 février 2021** à minuit;

QUE toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement mentionné ci-dessus, peuvent participer à une procédure de consultation écrite en transmettant leurs questions et/ou commentaires par écrit :

**Par écrit à l'adresse suivante :**

Me Julie Paradis, Responsable du greffe  
Municipalité de Saint-Polycarpe  
1263, Chemin Élie-Auclair  
Saint-Polycarpe (Québec) J0P 1X0

**Par courriel à l'adresse suivante :**

[jparadis@stpolicarpe.ca](mailto:jparadis@stpolicarpe.ca)

CONSIDÉRANT QUE ce premier projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

QUE ce projet de règlement ainsi que la documentation pertinente en lien avec ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 12<sup>e</sup> jour du mois de février de l'an deux mille vingt et un.

Me Julie Paradis  
Directrice générale adjointe et responsable  
du greffe

Pour toute information :  
450 265-3777 # 227  
[urbaniste@stpolicarpe.ca](mailto:urbaniste@stpolicarpe.ca)